

Image not found or type unknown



## vente d'un scooter d'occasion

Par **unluck**, le **12/04/2022** à **19:47**

Bonjour

j'ai vendu il y'a peu (début avril 2022) un scooter que j'avait moi même acheter neuf chez un concessionnaire moto en 2016

peu de temps après la vente du scooter l'acheteur m'a renvoyer un message en me demandant la facture que j'ai eu a l'achat de mon scooter ( donc celle que j'ai eu quand j'ai acheter mon scooter neuf ) donc ma question est : suis-je dans l'obligation de transmettre cette facture ?

merci du temps que vous accorderez a lire cette marre de faute d'orthographe et de manque de ponctuation

Par **Marck.ESP**, le **12/04/2022** à **21:03**

Bonjour

Vous pouvez très bien ne plus posséder cette facture. Pourquoi vous la réclame-t-il ?